

Notant que le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies a considérablement augmenté depuis l'adoption de cette résolution et que les membres actuels du Comité des contributions ne comprennent aucun ressortissant des Etats Membres africains,

Notant en outre qu'il convient de tenir compte, pour la composition du Comité des contributions, du principe d'une large répartition géographique,

1. Décide de porter de dix à douze le nombre des membres du Comité des contributions;

2. Décide de modifier comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 1969, l'article 159 du règlement intérieur de l'Assemblée générale:

"Article 159

"L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique et compte douze membres."

1726^e séance plénière,
25 novembre 1968.

2468 (XXIII). Budget additionnel de l'exercice 1968

A

OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 1968

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1968:

1. Le crédit de 140 430 950 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 2363 A (XXII) du 19 décembre 1967 est augmenté de 1 356 800 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit:

	Crédits ouverts par la résolution 2363 A (XXII)	Augmentations ou (diminutions) par rapport aux crédits ouverts	Crédits révisés
<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales			
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 270 700	—	1 270 700
2. Réunions et conférences spéciales	2 937 100	(551 800)	2 385 300
TOTAL, TITRE PREMIER	4 207 800	(551 800)	3 656 000
TITRE II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes			
3. Traitements et salaires	59 420 800	1 102 200	60 523 000
4. Dépenses communes de personnel	13 769 000	219 000	13 988 000
5. Frais de voyage du personnel	2 182 500	46 000	2 228 500
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	125 000	5 000	130 000
TOTAL, TITRE II	75 497 300	1 372 200	76 869 500
TITRE III. — Locaux, matériel, fournitures et services			
7. Bâtiments et amélioration des locaux	4 861 200	(33 000)	4 828 200
8. Matériel et installations	605 500	170 400	775 900
9. Entretien, utilisation et location des locaux	4 135 000	96 500	4 231 500
10. Frais généraux	5 627 000	240 000	5 867 000
11. Imprimerie	1 624 400	(41 000)	1 583 400
TOTAL, TITRE III	16 853 100	432 900	17 286 000
TITRE IV. — Dépenses spéciales			
12. Dépenses spéciales	9 210 800	(58 300)	9 152 500
TOTAL, TITRE IV	9 210 800	(58 300)	9 152 500

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 2363 A (XXII)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions) par rapport aux crédits ouverts</i>	<i>Crédits révisés</i>
		<i>Dollars des Etats-Unis</i>	
<i>TITRE V. — Programmes techniques</i>			
13. Développement économique, développement social et administration publique	5 113 600	—	5 113 600
14. Développement industriel	991 400	—	991 400
15. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	220 000	—	220 000
16. Contrôle des stupéfiants	75 000	—	75 000
TOTAL, TITRE V	<u>6 400 000</u>	<u>—</u>	<u>6 400 000</u>
<i>TITRE VI. — Missions spéciales</i>			
17. Missions spéciales	6 029 600	622 800	6 652 400
TOTAL, TITRE VI	<u>6 029 600</u>	<u>622 800</u>	<u>6 652 400</u>
<i>TITRE VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>			
18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	3 469 000	24 000	3 493 000
TOTAL, TITRE VII	<u>3 469 000</u>	<u>24 000</u>	<u>3 493 000</u>
<i>TITRE VIII. — Cour internationale de Justice</i>			
19. Cour internationale de Justice	1 356 350	56 000	1 412 350
TOTAL, TITRE VIII	<u>1 356 350</u>	<u>56 000</u>	<u>1 412 350</u>
<i>TITRE IX. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>			
20. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	9 175 000	(329 000)	8 846 000
TOTAL, TITRE IX	<u>9 175 000</u>	<u>(329 000)</u>	<u>8 846 000</u>
<i>TITRE X. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</i>			
21. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	8 232 000	(212 000)	8 020 000
TOTAL, TITRE X	<u>8 232 000</u>	<u>(212 000)</u>	<u>8 020 000</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>140 430 950</u>	<u>1 356 800</u>	<u>141 787 750</u>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Les crédits ouverts au titre V pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures et pratiques fixées pour l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Les crédits d'un montant total de 239 200 dollars ouverts aux chapitres 1^{er}, 3, 5 et 11 pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants seront gérés comme un tout;

5. Les crédits d'un montant total de 565 100 dollars ouverts aux chapitres 1^{er}, 3, 4, 5, 6 et 10 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront gérés conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

6. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et les autres dépenses de la bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

1752^e séance plénière,
21 décembre 1968.

B

PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1968

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1968:

1. Les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 2363 B (XXII) du 19 décembre 1967 seront révisées comme suit:

	<i>Montants estimatifs approuvés dans la résolution 2363 B (XXII)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<i>Chapitres des recettes</i>			
TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel			
1. Contributions du personnel	14 620 700	132 300	14 753 000
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>14 620 700</u>	<u>132 300</u>	<u>14 753 000</u>
TITRE II. — Autres recettes			
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	2 436 150	(27 600)	2 408 550
3. Recettes générales	3 901 000	76 600	3 977 600
4. Activités productrices de recettes	2 677 150	163 700	2 840 850
TOTAL, TITRE II	<u>9 014 300</u>	<u>212 700</u>	<u>9 227 000</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>23 635 000</u>	<u>345 000</u>	<u>23 980 000</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Celles des dépenses directes concernant l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, les services destinés aux visiteurs, les restaurants et services annexes, les services de télévision et la vente des publications pour lesquelles il n'est pas prévu de crédits au budget seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

*1752^e séance plénière,
21 décembre 1968.*

2469 (XXIII). Nominations aux postes devenus vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:

M. Mohsen S. Esfandiary,

M. André Ganem,

M. John I. M. Rhodes,

M. Salim A. Saleem;

2. *Déclare* M. Esfandiary, M. Ganem, M. Rhodes et M. Saleem nommés pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1969.

*1752^e séance plénière,
21 décembre 1968.*

* * *

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se composera des membres suivants: M. Jan P. BANNIER (Pays-Bas), M. Paulo Lopes CORRÊA (Brésil), M. Mohsen S. ESFANDIARY (Iran), M. André GANEM (France), M. Pedro OLARTE (Colombie), M. V. F. OULANTCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. John I. M. RHODES (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Mohamed RIAD (République arabe unie), M. Salim A. SALEEM (Irak), M. E. Olu SANU (Nigéria), M. Dragos SERBANESCU (Roumanie) et M. Wilbur H. ZIEHL (Etats-Unis d'Amérique).

2470 (XXIII). Nomination à un poste devenu vacant au Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

Nomme le Vérificateur général des comptes de Colombie membre du Comité des commissaires aux comptes pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 1969.

*1752^e séance plénière,
21 décembre 1968.*

* * *

Par suite de la nomination ci-dessus, le Comité des commissaires aux comptes se composera des membres suivants: le Vérificateur général des comptes du CANADA, le Vérificateur général des comptes de COLOMBIE et le Vérificateur général des comptes du PAKISTAN.

2471 (XXIII). Nominations aux postes devenus vacants au Tribunal administratif des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Tribunal administratif des Nations Unies:

Le très honorable lord Crook,

M. Francis T. P. Plimpton;